

SEANCE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

Installation de M. BESSON, Conseiller Municipal, par M. le Maire.

M. CARRE

n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**

M. THOMAS est désigné en qualité de Secrétaire.

**Adopté par 43 voix contre 2.
Il y a 10 abstentions.**

M. CARRE

n° 2 - **Pouvoirs.**

M. le Maire

n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 26 septembre 2008.**

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des attributions et désistements de location, une reprise de concession dans un cimetière, une aliénation, des contentieux et des préemptions en D.P.U.

M. CARRE

n° 5 - **Communications diverses.**

M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.

M. CARRE

n° 6 - **Projet Centre Ville Deuxième phase. Enjeux, objectifs et démarche.**

En 2002, la Ville a décidé d'engager un vaste projet de requalification sur l'ensemble du centre-ville délimité par les mails et la Loire.

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

Dans un premier temps, les efforts se sont concentrés sur le secteur Bourgogne-Charpenterie-Châtelet.

Pour qu'Orléans rayonne et soit une capitale régionale toujours plus ouverte, accueillante et dynamique, il faut engager la démarche sur la moitié ouest de l'intramails.

Cette deuxième phase comprend :

- un événement majeur par le fait que l'hôpital Madeleine sera transféré à la Source et libèrera ainsi un site de 5,5 hectares en 2015,
- et quatre projets structurants que sont
 - la construction de la ligne est-ouest (C.L.E.O.) de la ligne de tramway ;
 - la requalification des mails et la réalisation d'un parking public : une reconquête pour recoudre la ville et s'ouvrir vers la Loire ;
 - le site de l'hôpital Madeleine et la rue des Carmes : une opération de renouvellement urbain ;
 - le parking du Cheval Rouge, opération qui peut être engagée dès 2009 par la réalisation des fouilles archéologiques.

Ces grands projets doivent s'intégrer dans l'ambition de requalification globale du secteur ouest et dans la poursuite de la démarche du projet centre-ville. Le savoir-faire de la Ville, l'expérience acquise dans le quartier Bourgogne et les propositions d'une nouvelle étude sur les espaces publics réalisée par l'agence T.U.P. permettent de cibler les actions de revalorisation du quartier Carmes-Bannier selon trois niveaux d'interventions complémentaires :

- la requalification des voiries,
- des nouveaux espaces à créer,
- la mise en valeur du patrimoine bâti.

Tout comme pour la première phase du projet centre-ville, la concertation se déroulera tout au long de l'opération.

D'ores et déjà, il est proposé d'engager la concertation préalable plus particulièrement sur :

- le projet du parking du Cheval Rouge et les aménagements d'espaces publics induits,
- le périmètre englobant la rue des Carmes, la rue Porte Madeleine, le site de l'hôpital et le mail Jaurès, sur lequel il est envisagé de mettre en œuvre une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.).

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dispositif d'ensemble du projet centre-ville intramails, deuxième phase, exposé dans la délibération ;

2°) de décider d'engager la concertation préalable à la réalisation du parking du Cheval Rouge et à la mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) sur un périmètre à définir, dans le secteur portant sur la rue des Carmes, la rue Porte Madeleine, le site de l'hôpital et, le cas échéant, le mail Jaurès.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. CARRE

n° 7 - **Projet Centre Ville. Requalification de la place du Cheval Rouge. Diagnostic archéologique. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.R.A.P.**

La Ville envisage la réalisation d'un parc public de stationnement souterrain sous la place du Cheval Rouge au bénéfice du commerce du centre ville existant et à venir.

Ce projet est aussi l'occasion de repenser l'organisation de l'espace public au chevet de l'église Notre-Dame des Miracles et de mettre en valeur le jardin Jacques Boucher. Ce projet pourra également permettre de construire un nouvel immeuble d'architecture contemporaine en continuité du bâti existant intégrant des commerces en rez-de-chaussée pour favoriser la continuité commerciale de la rue du Cheval Rouge.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'I.N.R.A.P. définissant les engagements respectifs des parties pour la réalisation du diagnostic archéologique de la place du Cheval Rouge.

Adopté par 42 voix contre 13.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 8 - **Budget Primitif 2009. Orientations générales. Débat.**

Conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République qui prévoit qu'un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport a été préparé à cet effet.

Afin de situer ce débat dans un contexte général, il apparaît utile de rappeler les contours du périmètre de l'action municipale.

Pour mettre en œuvre ses politiques publiques, la Ville s'appuie sur de nombreux partenaires publics et privés dont il convient d'apprécier la situation comptable et financière à travers la consolidation des comptes mais aussi la consolidation des risques.

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

Après avoir examiné le contexte économique et financier actuel, les grandes orientations budgétaires de la Ville pour 2008 porteront sur les priorités de l'action municipale définies pour le mandat à savoir :

- renforcer la proximité avec les Orléanais,
 - dimensionner Orléans au niveau national pour assurer le rayonnement de la Ville,
 - tendre vers l'excellence en matière de développement durable,
- ceci dans le respect des équilibres financiers notamment avec la stabilité des taux d'imposition, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien de l'autofinancement, un niveau élevé d'investissement et un recours mesuré à l'emprunt.

Un débat s'instaure.

M. MARTIN

n° 9 - **Décision modificative n° 9.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

M. MARTIN

n° 10 - **Admissions en non valeur. Divers budgets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'admettre en non valeur la somme globale de 29 781,96 € intéressant le budget de la Ville, le budget annexe du Parc Floral, le budget annexe des opérations soumises à T.V.A. et le budget des opérations funéraires.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 11 - **Taxe d'urbanisme. Admission en non valeur.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'admettre en non valeur la taxe d'urbanisme, concernant la Société A.F.C. 43, rue de Bourgogne d'un montant de 48 €, en raison de sa radiation du registre du commerce depuis le 23 mai 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 12 - **Association F.J.T. Espace Colombier. Renégociation d'un prêt. Garantie d'un emprunt de 67 558,50 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Association F.J.T. Espace Colombier à hauteur de 33 779,25 € représentant 50 % du capital prévisionnel restant dû au 5 janvier 2009 d'un montant de 67 558,50 € contracté auprès de la Caisse d'Épargne du Val de Loire.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 13 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 11 454 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 5 727 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 11 454 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements, situés 136, faubourg Saint-Jean.

L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit un logement.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 14 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 236 188 €**
Approbation d'une convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 118 094 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 236 188 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés 136, faubourg Saint-Jean.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 15 - **P.O.S. valant P.L.U. Modification partielle. Engagement de la**
procédure.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte de l'engagement par la Ville de la modification partielle du P.O.S. valant P.L.U. sur les points suivants :

- modifications de zonage,
- emplacements réservés,
- modifications réglementaires,

étant précisé qu'ils ne remettent pas en cause l'économie générale du document ;

2°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et organiser les enquêtes publiques réglementaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 16 - **Z.A.C. du Clos Rozay. Convention de participation. Modification d'une précédente délibération.**

Par délibération du 10 juillet 2008, le Conseil Municipal a approuvé une convention de participation relative au projet de construction envisagé par les consorts VAUXION sur des terrains dont ils sont propriétaires rue Neuve Tudelle.

Compte tenu de l'évolution du projet, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver une nouvelle convention de participation à passer avec les Consorts VAUXION et l'Aménageur BATIR-CENTRE, relative à la construction de logements dans l'emprise de la Z.A.C. du Clos Rozay.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 17 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Extension du périmètre. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du Projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'octroi de cinq subvention pour ravalement de façade pour un montant global de 65 234 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou les Syndics gestionnaires ;

3°) d'étendre la limite sud du périmètre diffus à la totalité de la place de la Bascule.

***Adopté par 53 voix.
Il y a 2 abstentions.***

M. CARRE

n° 18 - **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement. Extension de l'adhésion.**

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la Ville souscrit une adhésion simple au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) du Loiret, association loi 1901, créée à l'initiative du Département du Loiret.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'étendre l'adhésion de la Ville à cet organisme à compter du 1^{er} janvier 2009 incluant une convention forfaitaire pour un montant annuel de 2 200 € au titre de l'année 2009.

Ce dispositif permettrait à la Ville d'avoir la possibilité d'une assistance globale et illimitée sur tous les aspects de l'aménagement de son territoire, avec une prise en compte pluridisciplinaire et transversale des différentes problématiques (urbanisme, aménagement, développement durable).

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 19 - **Quartier Saint-Marceau. Trottoir devant le collège Etienne Dolet, rue Greffier. Transfert dans le domaine public communal.**

En accompagnement de la construction du nouveau collège Etienne Dolet, la Ville a réaménagé le trottoir devant le collège, rue Greffier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'acquérir une bande de terrain à usage de trottoir constituant les espaces extérieurs au collège situé rue Greffier, moyennant l'euro symbolique, appartenant au Département du Loiret, les frais notariés étant en sus et à la charge de la Ville d'Orléans ;

2°) de classer dans le domaine public communal cette emprise aménagée en trottoir.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 20 - **Quartier de La Source. Ancien centre culturel et autres équipements sportifs appartenant au groupe La Poste. Acquisition.**

Deux sociétés civiles immobilières du groupe La Poste, propriétaires d'un ensemble immobilier à usage social, culturel et sportif comportant plusieurs bâtiments dont l'ancien centre culturel, ont mandaté la Direction Immobilière de La Poste pour négocier avec la Ville d'Orléans la cession de ce patrimoine.

Compte tenu de l'intérêt de maîtriser ce site dans le cadre du renouvellement urbain du quartier, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles correspondant :

- au centre culturel avec une centaine de places de stationnement, le tout estimé à 1 700 000 € par le service des évaluations domaniales en date du 10 octobre 2008, le tout appartenant à la S.C.I. CRSF METROPOLE, groupe La Poste, pour une superficie de 10 951 m²,

- à un terrain de tennis, une salle associative et une salle de gymnastique, ensemble valorisé à 360 000 € par un avis du 10 octobre 2008, propriété de la S.C.I. Centres de Loisirs du groupe La Poste,

soit un total de 2 060 000 €H.T. et hors droits.

Adopté par 53 voix contre 2.

M. CARRE

n° 21 - **Agenda 21 : objectif préserver l'eau par le bio. Secteur du Val. Approbation d'une convention avec la SAFER.**

La Ville a passé une convention avec la S.A.F.E.R. (Société d'Aménagement Foncier d'Etablissement Rural du Centre) afin de lui confier une mission de veille permettant à la Ville de recevoir une information sur le marché foncier dans le secteur du Val et le périmètre de protection rapprochée des captages en eau potable.

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter ce partenariat en lui confiant la mission de prospecter, constituer une réserve foncière susceptible d'être rétrocédée à la Commune avec ou non pré-financement.

La S.A.F.E.R. a signé une promesse de vente d'une propriété agricole de 4,3 hectares qui présente un intérêt pour la Ville.

Toute décision d'acquisition de propriété agricole et demande de rétrocession donnera lieu à une délibération spécifique.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. VALETTE

n° 22 - **Théâtre d'Orléans – Scène Nationale. Approbation d'une convention cadre à passer avec l'Etat, la Région Centre, le Département du Loiret et l'association. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des locaux.**

L'Etat, la Région Centre, le Département du Loiret et la Ville se sont mis d'accord sur leurs aides financières aux structures du Théâtre d'Orléans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention cadre 2008-2011 et son annexe afin de préciser les modalités de fonctionnement et de faciliter la mise en œuvre des moyens techniques et financiers du Théâtre ;

2°) de décider de l'attribution des subventions mentionnées dans la délibération, dont le montant total figure au budget 2008 ;

3°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention du 13 juillet 2005 de mise à disposition des locaux à passer avec l'association du Carré Saint-Vincent-Scène Nationale, afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la convention-cadre.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 23 - **Association du Carré Saint-Vincent. Utilisation des salles par les associations. 2ème semestre 2008. Paiement des services.**

La convention de mise à disposition de moyens en date du 8 juillet 2005 passée avec l'association du Carré Saint-Vincent, prévoit que la Ville dispose de jours d'utilisation des salles du Carré Saint-Vincent dont peuvent bénéficier, entre autres, des associations culturelles.

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

La prise en charge est établie sur la base d'un nombre déterminé de services de quatre heures dont le tarif unitaire est fixé dans cette même convention.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider du versement à l'association du Carré Saint-Vincent, d'une somme de 2 410 €T.T.C., au titre du 2^{ème} semestre 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 24 - **Archilab. Accueil de l'équipe sur le site des anciennes subsistances militaires. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Région Centre.**

La Ville a cédé à la Région Centre le site des anciennes Subsistances Militaires, sis 88, rue du Colombier, afin de permettre le transfert du Fonds Régional d'Art Contemporain (F.R.A.C.) Centre actuellement implanté 12, rue de la Tour Neuve. Le programme d'aménagement du nouveau site devrait être effectif courant 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Région Centre, nouveau propriétaire des anciennes subsistances militaires, afin de mettre sur ce site un espace à disposition de la Ville pour y accueillir l'équipe d'Archilab.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 25 - **Aides à des associations à caractère culturel.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations Sun Music d'un montant de 700 € à titre exceptionnel et à la Société des Amis des Musées d'Orléans d'un montant de 2 500 €

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 26 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2009. Exposants de la fête médiévale, du marché médiéval et des ripailles médiévales. Fixation des redevances pour occupation du domaine public.**

Chaque année, Orléans commémore la délivrance de la Ville par Jeanne d'Arc par des événements officiels et festifs, début mai.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents à la Fête Médiévale, au Marché Médiéval et aux Ripailles Médiévales lors des Fêtes de Jeanne d'Arc 2009, tels qu'ils sont détaillés dans la délibération ;

2°) d'approuver le contrat-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public correspondant.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

- n° 27 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2009. Conception et production du son et lumière. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer selon une procédure adaptée avec la Société 4 Horizons à Schiltigheim, pour un montant total de 48 438 € T.T.C. relatif à la conception et à la production du son et lumière, sur la cathédrale Sainte-Croix, le 7 mai 2009, dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

- n° 28 - **Centre Charles Péguy. Exposition consacrée à Rémy HETREAU. Approbation d'une convention à passer avec la Société de ventes ADER.**

La Société de ventes ADER, chargée de la succession de l'artiste Rémy HETREAU décédé en 2001, a sollicité la Ville, à la demande de la famille de l'artiste, pour l'organisation d'une exposition - souvenir d'une partie de ses œuvres dans un établissement culturel de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Société ADER pour organiser cette exposition-souvenir au Centre Charles Péguy du 15 décembre 2008 au 15 janvier 2009.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

- n° 29 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Expositions et campagnes de restauration 2009. Demandes de subventions auprès de la Région Centre et de la D.R.A.C.**

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la D.R.A.C. et de la Région Centre les subventions au taux les plus élevés possibles pour l'organisation d'expositions et la réalisation des campagnes de restauration et de conservation préventive au musée des Beaux-Arts et au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais au cours de l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

- n° 30 - **Musée des Beaux-Arts. Acquisition d'une œuvre d'art. Demande d'une subvention auprès du F.R.A.M.**

La Ville a décidé d'acquérir auprès de la galerie Louis CARRE & Compagnie à Paris une huile sur toile d'Olivier DEBRE provenant du fonds de l'atelier de l'artiste, intitulée « Longue Grise claire bleu de Loire » datée de 1982, au prix de 180 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.) une subvention aussi élevée que possible, relative à l'acquisition de cette œuvre pour le musée des Beaux-Arts.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 31 - **Muséum. Exposition « L'eau pour tous ». Convention de location. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention, à passer avec la Cité des Sciences et de l'Industrie pour la location de l'exposition « L'eau pour tous », ramenant le prix de cette location de 47 840 €T.T.C. à 43 056 €T.T.C., compte tenu de difficultés de maintenance survenues pendant l'exposition.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

Mme BARRUEL

n° 32 - **Institut d'Arts Visuels. Réalisation de travaux par les étudiants. Convention passée avec l'Institut National de la Recherche Agronomique. Approbation d'un avenant.**

A l'occasion de l'Année Internationale de la Planète Terre, l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.) a proposé un partenariat avec l'Institut d'Arts Visuels pour un projet d'exposition sur le thème du sol, objet de la convention initiale signée le 30 avril dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à la réalisation de travaux par les étudiants de l'I.A.V., à passer avec l'I.N.R.A. prévoyant le versement d'une subvention complémentaire de 7 000 € au profit de la Ville pour l'organisation de l'exposition au muséum du 15 novembre au 7 décembre 2008.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

Mme HEAU

n° 33 - **Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association des parents d'élèves et élèves du Conservatoire. Année 2009. Approbation d'un avenant.**

L'association, adhérente à la Fédération Nationale des associations de parents d'élèves des conservatoires et écoles de musiques, œuvre au sein du Conservatoire d'Orléans, depuis sa création en 1981, en faveur de la qualité de l'enseignement artistique, facilitant les rapports entre parents, élèves, enseignants et direction de l'établissement.

En contrepartie des actions très positives de l'association au sein du Conservatoire et de la cité, la Ville met à la disposition de celle-ci des locaux, des matériels et services, ainsi que des aides ponctuelles en personnels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens, à passer avec l'association des élèves et parents d'élèves du Conservatoire d'Orléans, afin d'actualiser les activités menées par l'association, valoriser pour 2009 les engagements de la Ville et reconduire la durée du partenariat jusqu'au 31 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE
Mme HEAU

n° 34 - **Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariat avec l'association Musicothérapie Expression 45. Année 2009. Approbation d'une convention.**

Le Conservatoire et l'association Musicothérapie Expression 45 coopèrent en faveur des personnes malvoyantes de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) Auguste RODIN à La Source en leur ouvrant l'accès à la pratique musicale.

Compte tenu des résultats positifs obtenus, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'association Musicothérapie Expression 45 définissant les engagements de chacune des parties pour l'année 2009 relative à l'ouverture de la pratique musicale aux personnes malvoyantes.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme CUGNY-SEGUIN

n° 35 - **Agenda 21. Charte zéro pesticides. Mise en œuvre. Approbation d'une convention de partenariat.**

Pour la Ville, les pollutions liées à l'utilisation des pesticides constituent, en complément des aspects liés à la santé, un enjeu majeur vis-à-vis de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Compte tenu de ces enjeux et du fait que la Ville est, de part ses activités, utilisatrice de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de la voirie, des cimetières, il est important de s'engager dans une démarche plus exemplaire, en mettant en œuvre les actions de l'Agenda 21.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet de loi du Grenelle de l'Environnement.

L'association Loiret Nature Environnement en lien avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles et l'association des Jardiniers de France propose d'accompagner la Ville dans cette démarche.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Charte « Zéro Pesticides dans nos villes et nos villages » ainsi que les termes de la convention de partenariat à passer avec l'association Loiret Nature Environnement pour une durée de trois ans de 2009 à 2011, afin de mener une opération de communication auprès du personnel et des administrés.

Le coût de ce partenariat s'élève à 46 878 € par an, 50 % étant à la charge de la Ville.

Le quartier pilote proposé est Saint-Marceau dans le secteur délimité par l'avenue Roger Secrétain, la rue de la Cigogne, l'avenue Dauphine et les bords de Loire.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN n° 36 - **Encouragement de la Ville pour des actions menées en faveur de l'environnement.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes pour des actions menées en faveur de l'environnement :

- L.E.P. Sainte-Croix-Saint-Euverte 750 €
- Amitiés Argonne 1 500 €

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS

Mme DE QUATREBARBES n° 37 - **C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Coordination des travaux. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et E.R.D.F.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et E.R.D.F., traduisant leur accord sur les modalités de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux : le respect des rôles de chacun, la coordination des travaux entre maîtres d'ouvrage, les responsabilités réciproques, dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne de tramway.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 38 - **C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage. Approbation d'une convention à passer avec E.R.D.F.**

Dans le cadre de la construction de la seconde ligne du tramway orléanais (Projet C.L.E.O.), le concessionnaire E.R.D.F. va procéder à de nombreux déplacements d'ouvrages de distribution publique d'énergie électrique sur le domaine public routier pour permettre la réalisation du site propre du tramway et des accessoires indispensables à son bon fonctionnement.

Dans ce contexte, la Ville a sollicité E.R.D.F. pour qu'il réalise en ses lieux et place les travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement, dont l'enfouissement des réseaux dans le périmètre de la construction de la seconde ligne de tramway.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec E.R.D.F. relative à la délégation par la Ville de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Une rémunération de 57 000 € sera versée par la Ville à E.R.D.F.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 39 - **C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Participations financières. Approbation d'une convention à passer avec France Télécom.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention relative aux travaux d'enfouissement des réseaux dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne de tramway à passer avec France Télécom, afin de définir les participations financières de chacune des parties à ces travaux. Le montant des travaux pris en charge par la Ville sera de 150 446 € sur un total de 192 475 €

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 40 - **C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Coordination des travaux. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et France Télécom.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et France Télécom traduisant leur accord sur les modalités de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux : le respect des rôles de chacun, la coordination des travaux entre maîtres d'ouvrage, les responsabilités réciproques dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne de tramway.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 41 - **C.L.E.O. Enfouissement des réseaux. Coordination des travaux. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et Numéricâble.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », et NUMERICABLE traduisant leur accord sur les modalités de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux : le respect des rôles de chacun, la coordination des travaux entre maîtres d'ouvrage, les responsabilités réciproques dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne de tramway.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 42 - **Rue Joseph Leroy. Convention relative à des travaux de voirie. Approbation d'un avenant à passer avec la ville de Fleury-les-Aubrais.**

Après concertation entre les communes de Fleury-les-Aubrais et Orléans, il a été décidé la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de réfection globale de la voirie de la rue Joseph Leroy, mitoyenne entre les deux villes.

A cet effet, une convention a été signée le 27 février 2008 définissant les modalités techniques, administratives et financières des travaux à réaliser.

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention relatif à ces travaux, à passer avec la Ville de Fleury-les-Aubrais, afin de modifier les modalités de remboursement de la ville d'Orléans à la ville de Fleury-les-Aubrais.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 43 - **Place Saint-Laurent. Réalisation d'un diagnostic archéologique. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.R.A.P.**

Sur la base d'un programme défini en concertation avec les riverains, dans le courant de l'année 2007, la Ville a engagé un projet de réaménagement de la Place Saint-Laurent.

Dans le cadre des travaux projetés, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Institut de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.) définissant les engagements des parties pour la réalisation du diagnostic archéologique sur le site de la place Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 44 - **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Création et aménagement de jardins. Versement d'une subvention par la Région. Approbation d'un avenant.**

Au titre de la promotion et de la rénovation du Parc Floral, une convention relative au versement, par la Région, d'une subvention de 152 500 € H.T pour les travaux des Jardin Tunnel, Jardin Prairie et Jardin d'Iris a été approuvée par délibération en date du 24 novembre 2006.

Le versement de cette aide financière a fait l'objet d'un premier acompte de 50 % à la signature de cette convention, le solde devant intervenir à la fin des travaux et au plus tard le 30 juin 2010.

La Région souhaitant modifier le calendrier de versement du solde de cette aide, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention, à passer avec la Région Centre relatif aux nouvelles modalités de versement de la subvention accordée par la Région.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES

Mme PILET-DUCHATEAU n° 45 - **Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs ainsi qu'il suit :

- Ecole élémentaire Jean Zay 500 €
- Lycée professionnel Paul Gauguin 800 €

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

M. FOUSSIER n° 46 - **86, 88, rue des Carmes. Espaces commerciaux. Travaux d'aménagement. Approbation d'avenants.**

Compte tenu de la nécessité d'apporter des adaptations en cours de chantier pour l'aménagement d'espaces commerciaux 86,88 rue des Carmes, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 5 – Plâtrerie/Isolation à passer avec l'entreprise TATANGELO, pour une plus-value de 2 311,90 € T.T.C. ;

2°) d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 8 – Electricité, à passer avec l'entreprise ISI ELEC, pour une plus-value de 2 232,22 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER n° 47 - **Association des Vitrites d'Orléans. Animations des fêtes de fin d'année. Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association des Vitrites d'Orléans, au titre des animations pour les fêtes de fin d'année.

Adopté par 53 voix contre 2.

M. FOUSSIER n° 48 - **Association Bolière Grand Quartier. Animations des fêtes de fin d'année. Attribution d'une subvention.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'Association des Commerçants la Bolière Grand Quartier, dans le cadre d'animations des fêtes de fin d'année.

Adopté à l'unanimité.

M. FOUSSIER n° 49 - **F.I.S.A.C. Centre-Ville 2004/2008. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions à passer avec les pétitionnaires éligibles au titre du F.I.S.A.C. pour la rénovation de leurs devantures et enseignes ;

2°) de décider de l'octroi de subventions à cinq établissements pour un montant global de 27 974 €

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

M. le Maire
Mme BARRUEL

n° 50 - **Cluster DREAM. Projet Extengis et colloque RESONAT.**
Attribution de subventions. Approbation d'une convention.

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer une subvention de 50 000 € à l'Université pour le projet EXTENGIS ;

2°) d'approuver la convention particulière à passer avec l'Université d'Orléans, afin de préciser les engagements des parties dans cette opération ;

3°) d'attribuer une subvention de 1 500 € au cluster DREAM pour l'organisation du Colloque RESONAT le 15 décembre 2008.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION

Mme MARECHAL

n° 51 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 6 810,66 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 52 - **Activités périscolaires et Centres de Loisirs Sans Hébergement. Actualisation des tarifs.**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2008, les tarifs des activités périscolaires et des Centres de Loisirs Sans Hébergement seront à partir de cette année révisés et appliqués en année civile et non plus en année scolaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'actualisation des tarifs des activités périscolaires et des Centres de Loisirs sans Hébergement à hauteur de 2,89 %, dont le détail figure dans la délibération ;

2°) de décider de l'application de ces tarifs à compter du 5 janvier 2009.

Adopté par 51 voix contre 2.
Il y a 2 abstentions.

Mme MARECHAL

n° 53 - **Restauration scolaire. Actualisation des tarifs.**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet dernier, les tarifs de la restauration scolaire seront, à partir de cette année, révisés et appliqués en année civile et non plus en année scolaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'actualisation des tarifs de la restauration scolaire à hauteur de 2,89 % dont le détail figure dans la délibération ;

2°) de décider de l'application de ces tarifs à compter du 5 janvier 2009.

***Adopté par 51 voix contre 2.
Il y a 2 abstentions.***

Mme MARECHAL

n° 54 - **Transport des enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires et des Centres de Loisirs Sans Hébergement. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres ouvert, fractionné à bons de commandes, à passer avec les Sociétés suivantes :

- lot n° 1 – Transport des enfants des C.L.S.H. – Circuits de ramassage le matin et le soir et réutilisations : la Société des RAPIDES DU VAL DE LOIRE pour un montant minimum de 50 000 € T.T.C. et maximum de 200 000 €T.T.C. ;

- lot n° 2 – Transports des enfants des écoles publiques et des C.L.S.H. dans la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » : la Société des CARS SIMPLON pour un montant minimum de 25 000 € T.T.C. et maximum de 100 000 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 55 - **Classes de découverte. Ecoles privées d'Orléans. Année scolaire 2008-2009. Participation de la Ville.**

Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit spécifique réservé aux départs en classes de découverte des écoles privées d'Orléans qui doit permettre à chaque élève orléanais de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux et se situe en moyenne à 36 % du coût du séjour, déduction faite des participations du Département.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets de classes de découverte des écoles maternelles et élémentaires privées d'Orléans dont le détail figure dans la délibération.

Adopté par 53 voix contre 2.

Mme MARECHAL

n° 56 - **Classes de découverte. Ecoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2008-2009. Participation de la Ville.**

Chaque année, la Ville inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte qui doit permettre à chaque élève de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation réelle de la Ville, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction des quotients familiaux et se situe en moyenne à 54 % du coût du séjour, déduction faite des participations du Département.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets de classes de découverte 2008-2009 des écoles publiques maternelles et élémentaires dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL

n° 57 - **Groupe scolaire du Jardin des Plantes et école spécialisée des Capucins. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'un avenant.**

Compte tenu de la nécessité d'apporter un certain nombre de travaux modificatifs et d'amélioration au projet en cours de chantier, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 relatif au remplacement des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire du Jardin des Plantes et de l'Ecole Spécialisée des Capucins, à passer avec l'Entreprise NEGRO pour une moins-value de 2 292,40 €T.T.C., ramenant le montant du marché de 573 716,42 €T.T.C. à 571 424,02 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

VIE DES QUARTIERS

M. CARRE

Mme BARANGER

n° 58 - **Fonds Unifié du Logement. Attribution d'une subvention au Département.**

Afin de maintenir et de développer la mobilisation en faveur de l'insertion des publics en difficulté sur la problématique du logement, le Département propose à l'ensemble des communes ou leurs groupements de participer financièrement au dispositif du Fonds Unifié du Logement (F.U.L.).

Le F.U.L. permet de faciliter l'accès ou le maintien dans le logement par l'octroi d'aides financières directes aux ménages et de mesures d'accompagnement social lié au logement.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 57 111,04 € au Département au titre du Fonds Unifié du Logement.

Adopté à l'unanimité.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

M. CARRE
Mme BARANGER

n° 59 - **Politique de la Ville. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'attribuer pour l'année 2008 des subventions aux associations oeuvrant au titre de la politique de la Ville dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 34 347 €;

2°) d'approuver les conventions à passer avec les associations Médiation et Lien Social et Médiation, pour la prise en charge du complément financier de certains de leurs postes Adultes Relais.

Adopté à l'unanimité.

Mme LECLERC

n° 60 - **Téléthon 2008. Orléans, ville Ambassadrice. Organisation. Approbation d'une convention à passer avec l'Association Française contre les Myopathies et la Société Nationale de Télévision France 3.**

La Ville d'Orléans a décidé de s'impliquer plus fortement dans l'organisation et le soutien au Téléthon en devenant pour 2008 Ville Ambassadrice.

L'édition 2008 va bénéficier d'une couverture médiatique importante et ce par France 3 Région Centre Ile de France. Plusieurs reportages auront lieu au cours de la manifestation et une heure d'émission est prévue en direct le samedi 6 décembre après-midi entre 16 h et 17 h. Les reportages pourront faire l'objet de décrochages sur France 2 Télévision.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Association Française contre les Myopathies et la Société Nationale de Télévision France 3 relative à l'organisation du Téléthon 2008, pour lequel Orléans sera Ville Ambassadrice.

Les dépenses inhérentes à l'engagement de la Ville ont été budgétées à hauteur de 25 000 € outre la promesse de don de 5 000 € à l'A.F.M.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

M. SANKHON

n° 61 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes aux groupements de jeunesse de la Ville :

- Action 2 200 €

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

- Meltin' Art.....3 364 €
- Jeunesse Ouvrière Chrétienne 300 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT
M. PEZET

n° 62 - **S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Saison en cours. Versement de la subvention. Approbation d'un contrat.**

Le Contrat d'Objectifs entre la Ville d'Orléans et la S.E.M. Entente Orléanaise Loiret pour la période 2004 à 2007 est arrivé à son terme.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de décider du renouvellement du contrat d'objectifs entre la S.E.M.S.L. Entente Orléanaise Loiret et la Ville, pour la saison en cours ;

2°) de fixer le montant de référence de la subvention annuelle à 700 000 € pour l'année 2008 et 425 000 € pour le premier semestre 2009 ;

3°) d'approuver les termes du contrat d'objectifs à passer avec la S.E.M.S.L. Entente Orléanaise Loiret.

**Adopté par 51 voix contre 2.
Il y a 2 abstentions.**

Mme GRIVOT

n° 63 - **Aides à des associations pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 12 950 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 64 - **Aides à des associations au titre de l'insertion par le sport.**

Le sport peut être un facteur de socialisation faisant référence à des normes, des valeurs, des règles : des règles techniques certes, mais aussi des règles qui initient les jeunes à la responsabilité et, de fait, à la vie sociale.

L'objectif des actions d'insertion par le sport consiste à offrir aux jeunes les plus défavorisés, la possibilité d'être valorisés et par la même occasion de se construire une identité positive.

Deux modes d'intervention sont mis en œuvre avec le soutien de la Ville : des animations sportives de proximité et des aides spécifiques aux clubs.

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour l'insertion par le sport aux associations sportives, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 14 000 €

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.***

Mme GRIVOT

n° 65 - **Educateurs sportifs municipaux. Encadrement de classes de l'enseignement primaire public. Renouvellement du dispositif. Année 2008-2009. Approbation d'une convention.**

La Ville a parmi ses objectifs prioritaires, dans le domaine sportif, de développer des actions de formation en direction des jeunes avec ses partenaires que sont les établissements scolaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec l'Inspection Académique, afin de définir les modalités d'intervention des éducateurs sportifs municipaux dans les établissements scolaires de l'enseignement primaire public.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT
M. PEZET

n° 66 - **Budokan Karaté Orléans. Club sous contrat d'objectifs. Versement du solde de la subvention 2008.**

Par délibération en date du 28 octobre 2005, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un contrat d'objectifs avec le Budokan Karaté Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de fixer à 35 000 € le montant de la subvention à accorder au Budokan Karaté Orléans, au titre de l'année 2008 ;

2°) de verser le solde de la subvention 2008, en fonction du versement réalisé en cours d'année, soit 14 000 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 67 - **Aide en faveur d'un groupement de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 700 € à l'Association Etudihand'Orléans dans le cadre de l'organisation d'un séjour Handineige sportif et culturel d'une semaine pendant les vacances de février 2009.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 68 - **Gymnases Gaston et Jacques Barthélemy. Renouvellement des revêtements de sol suite à désordres. Approbation d'un avenant.**

Des dispositions particulières ayant permis d'économiser certaines prestations prévues au marché initial, il est proposé au Conseil Municipal

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

d'approuver l'avenant n° 1 relatif au remplacement des revêtements de sol des gymnases Gaston et Jacques Barthélemy, à passer avec l'Entreprise SOLTECHNIC, pour une moins-value de 7 378,66 €T.T.C., ramenant le montant du marché de 214 503,09 €T.T.C. à 207 125,24 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 69 - **Dojo et salle polyvalente Thierry Harismendy et Jean-Louis Geymond. Travaux de rénovation après sinistre. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Le dojo et la salle polyvalente Thierry Harismendy et Jean-Louis Geymond subissent à chaque pluie importante et à chaque crue de la Loire des inondations, soit par les murs périphériques, soit par le sol.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés relatifs aux travaux de réparation après sinistre de ces équipements, à passer avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Gros Œuvre- Etanchéité – V.R.D. : Entreprise MALARD au prix de 96 373,57 €T.T.C.,
- Lot n° 2 : Plomberie/Sanitaire – Electricité – Chauffage - Ventilation : Entreprise FORCLUM au prix de 18 138,54 €T.T.C. ;

Adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

Mme GRIVOT
Mme DE CHANGY

n° 70 - **Aides à des associations dans le cadre de la vie associative.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Orléans Sud Loire..... 325 €
- Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme du Loiret 350 €
- Réseau Forum des Droits Humains 1 650 €
- Club de la Presse Orléans Val de Loire..... 5 000 €

Adopté à l'unanimité.

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN

n° 71 - **Parc automobile. Approvisionnement en carburants. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché après appel d'offres à passer avec la Société CALDEO concernant le lot n° 1 - approvisionnement en vrac par camion citerne en carburants, pour un volume minimum de 300 000 litres et un volume maximum de 1 500 000 litres ;

- Séance du vendredi 28 novembre 2008 -

2°) d'approuver le marché après appel d'offres à passer avec la Société TOTAL RAFFINAGE MARKETING concernant le lot n° 2 - approvisionnement en stations services privées par cartes accréditives pour un volume minimum de 7 000 litres et un volume maximum de 50 000 litres.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 72 - **Fournitures de bureau. Groupement de commandes Ville d'Orléans, C.C.A.S. et Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Une convention de groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a été signée en date du 16 juillet 2008 afin de coordonner et regrouper la fourniture et la livraison de fournitures de bureau, et ainsi réaliser des économies d'échelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché correspondant à passer avec la Société LYRECO, pour un montant minimum de 50 000 €T.T.C. et maximum de 179 400 €T.T.C. pour la Ville, de 11 960 €T.T.C. minimum et 47 840 €T.T.C. maximum pour le C.C.A.S., et de 35 880 €T.T.C. minimum et 143 520 €T.T.C. pour la Communauté d'Agglomération.

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.***

Question orale de M. BRARD relative à la dénomination d'une rue Alfred Dreyfus.

Question orale de M. LEBRUN relative à la situation de l'emploi dans les entreprises à La Source.

Orléans, le 1^{er} décembre 2008

Le Maire,

Serge GROUARD